

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-six, le onze février à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Annie QUEUIN, Vice-Présidente.

Présents : Mesdames Annie QUEUIN - Dominique LAURENÇON,
Messieurs Miguel NAUDON - Franck LIARD - Olivier GUYON - Gilles TESSIER,

Excusés : Mesdames Irène BOYER - Françoise LOISEAU,

Absents : Madame Hélène MAUROUARD
Monsieur Stéphane CREFF,

Secrétaire de séance : Micheline AUFRAY

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du précédent procès-verbal du 14 janvier 2026
- Vote du compte de Gestion 2025 - CCAS
- Vote du Compte Administratif 2025 - CCAS
- Affectation des résultats 2025 - CCAS
- Vote du Budget Primitif 2026 - CCAS
- Dossiers d'aides alimentaire et/ou financière
- Demandes de subventions
- Questions diverses

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h30 et propose de nommer Micheline AUFRAY, secrétaire de séance. Mme la Vice-Présidente procède à l'appel.

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE COMMISSION DU C.C.A.S.
--	---

Madame la Vice-Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2026 à l'approbation des membres du C.C.A.S.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le précédent procès-verbal avant son approbation définitive. Le Procès-Verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

	BUDGET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 - CCAS
--	--

Le Conseil d'Administration statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 et déclare que le compte de gestion :

♦ du CCAS dressé pour 2025 par Mr Sébastien DELCROS n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

✓ **Adopte** le compte de gestion

Pour : 6

Contre :

Abstention :

	BUDGET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2025 - CCAS
--	---

Mme Sophie CANARELLI – Secrétaire Générale, présente au Conseil d'Administration les chiffres de la gestion de l'exercice 2025 du Compte Administratif.

	Investissement	Fonctionnement
<i>Recettes</i>	5 083.98	47 802.08
<i>Dépenses</i>	0.00	12 722.98
Excédent	5 083.98	35 079.10

Monsieur Gilles TESSIER, doyen d'âge prend la parole et demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif ainsi présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- ✓ **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- ✓ **Déclare** toutes les opérations 2025, définitivement closes et les crédits annulés.

Pour : 6

Contre :

Abstention :

	BUDGET AFFECTATION DES RESULTATS 2025 en Euros - CCAS
--	--

Madame Sophie CANARELLI - Secrétaire Générale, présente aux membres du Conseil d'Administration, le tableau relatif à l'affectation des résultats 2025.

Mme Annie QUEUIN, Vice-Présidente, le soumet à l'approbation du Conseil d'Administration.

<i>Désignation</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Recettes</i>	0.00	7 322.66
<i>Dépenses</i>	0.00	12 722.98
<i>Résultat exercice</i>	0.00	-5 400.32
<i>Excédent 2024</i>	5 083.98	40 479.42
<i>Déficit</i>		
<i>Résultat exercice cumulé</i>	5 083.98	35 079.10

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

✓ **Approuve** l'affectation des résultats présentés.

Pour : 6

Contre :

Abstention :

	BUDGET BUDGET PRIMITIF 2026 en Euros - CCAS
--	--

Madame Sophie CANARELLI - Secrétaire Générale, présente aux membres du Conseil d'Administration, le budget primitif 2026 du C.C.A.S qui se présente en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

+ Recettes		
001	Excédent report	5 083.98
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	0.00
		5 083.98
+ Dépenses		
21848	Mobilier	5 083.98
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	0.00
		5 083.98

Section de Fonctionnement

+ Recettes		
70311	Concessions	1 000.00
731731	Impôts spectacles 1/3	2 500.00
74741	Subvention communale	5 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	35 079.10

43 579.10

+ Dépenses

60623	Alimentation	12 000.00
61558	Autres biens mobiliers	3 049.10
6182	Documentation générale et technique	400.00
6232	Fêtes et cérémonies	12 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	200.00
65133	Secours d'urgence	12 000.00
6558	Autres contributions obligatoire	2 000.00
65748	Subventions de fonctionnement Autres	1 930.00

43 579.10

Mme Annie QUEUIN, Vice-Présidente, le soumet à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Arrête le budget du C.C.A.S. en recettes et en dépenses :

- en section de Fonctionnement	43 579.10 euros
- en section d'Investissement	5 083.98 euros

Pour : 6

Contre : /

Abstention : /

	AIDE ALIMENTAIRE Dossier 96
--	--

Après avoir présenté les ressources et la dette de , le Conseil d'Administration est favorable pour l'inscrire à la banque alimentaire pour 6 mois à compter du mois de février 2026. Cependant, Mme la Vice-Présidente informe les membres du CCAS que a déjà bénéficié d'un colis d'urgence en date du 23 janvier et qu'une demande de FSL est en cours auprès de son fournisseur d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- ✓ Régularise 1 aide alimentaire (du 23/01/2026)
- ✓ Accorde une aide alimentaire pour une durée de 6 mois à compter du mois de février

Pour : 06

Contre : /

Abstention : /

	AIDE ALIMENTAIRE Dossier 59
--	--

Au vu du budget mensuel transmis par la curatrice en date du 10/12/2025 de

Au vu d'un retard de traitement de son RSA et de la demande de prime de Noël ;

Au vu de la demande de la curatrice pour une aide alimentaire, à titre exceptionnel ;

Au vu de la mise en place du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

✓ **Accorde** une aide alimentaire pour une durée de 6 mois.

Pour : 6

Contre : /

Abstention : /

	AIDE ALIMENTAIRE Dossier 39
--	--

Au vu du relevé de compte du 25/11 au 16/12/2025 et du budget mensuel présenté le 27/01/2026 de ;

Au vu de la mise en place du Conseil Municipale et du Conseil d'Administration du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

✓ **Accorde** une aide alimentaire pour une durée de 6 mois.

Pour : 6

Contre : /

Abstention : /

	AIDE ALIMENTAIRE Dossier 94 & 95
--	---

Au vu de la mise en place du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS, la Vice-Présidente propose de renouveler l'aide alimentaire pour une durée de 3 mois pour les 2 dossiers suivants :

Dossier n°94

Dossier n°95

Les nouveaux membres du CCAS réétudieront ces dossiers après le mois de juin prochain. En revanche, les membres actuels se posent la question sur la mise en place de la distribution en attendant l'installation du nouveau Conseil d'Administration du CCAS.

De plus, concernant la famille n°95 composée d'un adulte et 2 enfants, une demande de FSL avait été adressée au Département pour une dette de loyer. L'aide accordée :

- Subvention de 428 € octroyée

- Prêt d'un montant de 428 € sur une durée de 28 mois avec 27 mensualités de 15 € et une mensualité de 23 €.

D'autre part, à partir du mois de mars prochain cette personne sera en CDI à Grand Frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

✓ **Accorde une aide alimentaire pour une durée de 3 mois.**

Pour : 6

Contre : /

Abstention : /

	BUDGET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--	--

Madame la Vice-Présidente donne lecture de l'ensemble des diverses demandes de subventions adressées au CCAS. Seule l'association ADMR a rempli le CERFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

✓ **Approuve l'attribution des subventions pour un montant global de 100 € réparti de la façon suivante :**

Les membres du Conseil d'Administration ont arrêté comme suit les subventions à accorder pour l'année 2026 :

	En €
A.D.M.R locale de l'Orée de Bercé	100,00
Maison Familiale Rurale Verneil le Chétif (1 élève)	0,00
CFA Coiffure (2 jeunes Moncéennes y est scolarisée)	0,00
A.P.F. France HANDICAP	0,00
TOTAL en € :	100,00

Pour : 6

Contre : /

Abstention : /

	QUESTIONS DIVERSES
--	---------------------------

❖ **DOSSIER D'OBLIGATION ALIMENTAIRE (Mme MENAGER Colette)**

Mme Annie QUEUIN informe les membres du Conseil d'Administration du dossier d'aide sociale d'obligation alimentaire concernant demeurant à Moncé-en-Belin pour sa maman, résidente à l'EHPAD Charles Drouet à Allonnes.

Le Conseil d'Administration a émis un avis favorable à la signature de ce dossier.

❖ **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MARS**

En raison des futures élections municipales et du délai trop court pour rédiger les décisions délibératoires, la date du dernier conseil est annulée (11/03/2026).

❖ **POT DE FIN DE MANDAT**

Annie QUEUIN

